



P.2 - 3	ACADÉMIE
P.4 - 5	MÉTIER ET CARRIÈRES
P.6 - 7	ACADÉMIE
P.8	RASSEMBLEMENTS

*N'oubliez pas votre
cotisation syndicale*

Bonne année !

Paix, santé et pouvoir d'achat !

Vous avez dit «politique de civilisation» ?

Les esprits chagrins, les aigris, les incrédules sont désormais édifiés... Le pays est, en ce début 2008, résolument engagé sur la voie d'une «politique de civilisation». À y regarder de plus près, il s'avère que l'expression d'E. Morin, une fois sarkozysée, fait «bling bling» comme le reste : les contours de la société que l'on nous concocte se précisent en ce début 2008, et elle ne ressemble pas au monde merveilleux de Disneyland (ou alors à ses coulisses)... Dès l'été dernier, la loi TEPA («travail, emploi, pouvoir d'achat», prière de ne pas rire !) donnait le ton : ni plus ni moins que le détournement de 15 milliards de ressources publiques aux plus favorisés !

Pour 15 milliards, t'as plus rien !

Au moment où chacun s'accorde sur la nécessité d'une élévation du niveau de qualification, alléger charges et impôts pour les plus hauts revenus était sans doute la véritable urgence pour notre société. Funeste et naturel corollaire de ces choix politiques, la casse de l'École et de ses personnels est méthodiquement organisée par l'omniprésident.

À l'opposé de ces choix, se trouvait l'option du renforcement de l'emploi public pour un meilleur fonctionnement des services publics et pour la diminution du chômage : notre académie obtiendrait les 224 emplois d'enseignants que lui doit le ministère pour rejoindre la moyenne nationale (coût : 15 millions d'euros «seulement») ; le pays bénéficierait de la restitution des 22 000 emplois de fonctionnaires (coût : 700 millions d'euros). Le choix de revaloriser nos salaires, soyons fous, de 150 points d'indice, soit 680 euros mensuels (coût : 3 milliards d'euros) ; celui d'améliorer nos conditions de travail par la réduction de notre temps de service de 18h00 à 15h00 et l'intégration dans nos services de la concertation et du soutien (coût : 3 milliards).

**Tous en grève le
jeudi 24 janvier**

De sombres perspectives

Au lieu de cela, la rentrée 2008 dans notre académie devrait se solder par la suppression de 185 emplois d'enseignants, dont 106 transformés en heures supplémentaires, et par un nouvel appauvrissement de l'offre de formation au risque d'exclure un peu plus les élèves en difficulté. Un rapide panorama offre peu de consolations : menaces sur le baccalauréat, volonté confirmée d'assujettir aux hiérarchies locales les fonctionnaires en leur offrant plus de prise encore sur leurs carrières, nouvelle dégradation de nos futures pensions et contraindre le droit de grève...

Une riposte syndicale, pour redonner la parole et la main à la profession

Réagissons tous ensemble dès le 24 janvier en participant massivement à la grève et aux manifestations unitaires, pour une autre utilisation des deniers publics, pour une autre école dans une autre société. Ensemble, tout devient possible.

**NICE, LE 11 JANVIER,
RICHARD GHIS.**

Dégâts collatéraux

Les grèves d'enseignants ou de fonctionnaires entraînent parfois des désagréments pour la population, c'est bien connu et bien martelé par Jean-Pierre Pernaut.

Ce qui est moins connu, ce sont les dégâts provoqués par ces mouvements sociaux sur les ministres :

- à quelques jours de la manifestation nationale du 20 janvier 2007 à l'initiative de la FSU, Jean-François Copé, alors ministre du budget, déclarait qu'un certifié en fin de carrière gagnait 4100 €.

- à quelques heures de la grève unitaire des fonctionnaires du 20 novembre 2007, André Santini, toujours secrétaire d'Etat à la Fonction publique, laissait entendre à la population qu'un jeune certifié gagnait 4000 €.

À quelques heures d'une nouvelle grève unitaire dans la Fonction publique le 24 janvier, il est grand temps que nos responsables syndicaux réfléchissent sérieusement à la «prise d'otage» de la santé mentale des ministres que constituent les mouvements sociaux.

ALAIN GALAN.

22% ou 53% ?

Chaque grève est l'occasion d'une bataille de chiffres mais le 20 novembre dernier le ministre et notre recteur se sont ridiculisés. Ils ont osé annoncer aux agences de presse un taux de grévistes de 22% dans notre académie. Pourtant l'enquête que nous avons menée avec les responsables SNES de nos établissements ce jour là aboutissait à 53% de grévistes (enquête retournée par plus d'une soixantaine d'établissements). Faute de calcul ou désinformation ? Posez la question c'est y répondre.

Grand jeu concours !

(Une Rollex à gagner)

Donnez à chacun sa prime de Noël

Chef d'établissement :

750 € 375 € 0 €

Adjoint :

750 € 375 € 0 €

Enseignant :

750 € 375 € 0 €

Patron voyou !

Remplacement : nous ne laisserons pas faire n'importe quoi !

Courant octobre, le rectorat de Nice s'est fait épingleur par le ministère pour mauvais résultats sur le remplacement. Entendons-nous bien : le ministre ne reproche pas au recteur de ne pas assurer convenablement les remplacements (ce n'est pas le principal objectif d'un ministère «mis au régime» par les choix politiques que l'on sait), mais d'avoir dépensé trop d'argent en recrutant trop de contractuels pour assurer les remplacements. Pour vous qui connaissez l'évolution des dotations de notre académie, le fait n'est pas surprenant puisque nous manquons cruellement d'enseignants titulaires et donc de TZR. Rappelons que près de 70% d'entre eux ont été affecté à l'année avant le 1^{er} septembre, sur des moyens provisoires ou des postes restés vacants : ça laisse peu de marge pour les suppléances courtes !

Nous avons été alertés par plusieurs collègues contractuels sur la manière dont le recteur envisageait de les traiter : «votre contrat se termine mais la suppléance, elle, se prolonge donc vous devenez vacataire !». Nous sommes intervenus très fermement lors du CTPA du mois de novembre et le recteur s'est

publiquement engagé à maintenir ces collègues sous «statut» de contractuel.

Or à l'approche des congés de fin d'année, force est de constater que l'engagement n'est pas tenu, et que ces collègues se voient imposer le passage en vacation, au mépris de la parole donnée aux représentants des personnels... La présence des tentes des non-titulaires et le fumet des barbecues revendicatifs lui manquent-ils à ce point ?

Une riposte syndicale s'impose. Soyons dès la rentrée collectivement vigilants pour obliger ce patron à respecter ses engagements et à assurer la continuité du service public d'éducation : contactons les sections départementales et la section académique au moindre problème de remplacement, intervenons localement avec les parents d'élèves pour éviter toute dégradation des conditions de travail des collègues et nous assurer de la continuité pédagogique.

Face à des pratiques dignes de ceux qu'un ancien chef de l'Etat appelait des «patrons voyous», le SNES sera plus que jamais du côté des collègues maltraités et du service public d'Éducation.

RICHARD GHIS.

Examen des finances rectorales : des questions encore sans réponse.

Le 10 décembre dernier nous avons pu examiner l'état de l'exécution des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) de notre académie, dont le recteur est responsable suite à des demandes répétées et insistantes des représentants FSU du Comité Technique Paritaire. Avec la mise en œuvre de la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOLF), il est indispensable d'obtenir une transparence sur les choix opérés par le recteur à partir des masses financières distribuées par le ministère dans les trois BOP qui nous concernent directement (BOP141 second degré, BOP 214 soutien, BOP 230 vie de l'élève) en fonction de leur périmètre.

BOP second degré

C'est dans ce BOP que tous les personnels enseignants, d'orientation et de direction sont payés : la ligne des rémunérations est déficitaire de plus 3,7 millions, ne croyez que nous soyons trop payés... C'est tout simplement dû à une provision insuffisante et une erreur dans le Glissement Vieillesse Technicité aux quelles s'ajoutent le financement incomplet de l'augmentation de 0,8% de nos salaires en février dernier. Par contre, sur la ligne des heures

supplémentaires la situation est conforme à la position majoritaire des collègues qui refusent un nouvel alourdissement de leur charge de travail : donc un excédent de 5,5 millions d'euros correspondant à une non consommation de plus de 20% des heures supplémentaires ! et pourtant députés et président insistent en transformant des postes en heures supplémentaires !

Pour l'instant l'administration est toujours dans l'incapacité (?) de nous fournir une répartition entre titulaires et non titulaires des crédits utilisés !

BOP Vie de l'élève

Dans ce BOP nous trouvons les personnels d'éducation (CPE) et de surveillance (MISE, AED, EVS) de santé et d'action sociale. Dans ce programme ce qui est frappant mais pas surprenant c'est une somme élevée correspondant des dépenses d'interventions correspondant à la rémunération des personnels recrutés localement (AED et EVS). Là encore incapacité ou opacité ? le recteur n'a pas été capable de nous donner la répartition entre les différents types d'emplois co existant dans les vies scolaires !

RICHARD GHIS.

Rentrée 2008 : On va toucher le fond

Les chiffres pour la rentrée 2008 sont tombés : l'École et ses personnels sont en danger. Lors d'un Comité Technique Paritaire, le ministère, en guise de cadeau de Noël, vient de dévoiler les «dotations» pour la rentrée 2008 dans les différentes académies. Une nouvelle fois pour notre académie la ponction est sévère : dans nos collèges et lycées, le ministre supprime l'équivalent de 185 emplois d'enseignants. L'an dernier, notre académie avait déjà été ponctionnée de 190 emplois. 96 suppressions pour cause de décret de Robien, qui ne furent pas rendues dans leur intégralité alors que la lutte opiniâtre des personnels avait enfin obtenu l'abrogation de ce décret scélérat ; 94 au titre de la baisse démographique annoncée. Or, à la rentrée 2007 nous avions 600 lycéens de plus que prévu ! Pour la prochaine rentrée au lieu de «corriger le tir» en attribuant par exemple à l'académie les 224 emplois d'enseignants qui lui manquent pour atteindre les taux moyens d'encadrement, le ministre envisage de supprimer 79 emplois sous couvert d'évolution démographique !

Pour compléter la contribution de l'Education nationale au principe mécanique de la réduction du nombre de

fonctionnaires, figurent aussi, parmi les suppressions de moyens, 106 emplois d'enseignants transformés en heures supplémentaires !

Le dogme du «travailler plus pour gagner plus» atteint dans notre secteur l'absurde. Ce gouvernement veut imposer la fermeture de postes pérennes et les remplacer par des heures supplémentaires que majoritairement la profession refuse et que de toute façon elle ne pourrait assumer, notre charge de travail ne cessant de s'accroître depuis plusieurs années. Le ministre le sait bien ! dans notre académie, ce sont près de 4 millions d'euros en 2006, 5,5 millions en 2007, pour payer des heures supplémentaires, qui n'ont pas été consommés, soit respectivement 60 et 80 emplois... Les documents ministériels montrent pourtant qu'une nouvelle fois tous les indicateurs concernant notre académie sont dans le rouge. Nous sommes l'académie cumulant le plus grand nombre d'élèves par division et le moins d'heures en petits groupes. La suppression de 21 emplois de personnels administratifs, dont 11 dans les établissements, ne risque pas d'améliorer cette situation.

RICHARD GHIS.

Des effectifs en baisse qui augmentent !!!

Lors de la préparation de la rentrée 2007, le recteur avait prévu une baisse de 1137 élèves : les collèges devaient accueillir 867 élèves de moins, les lycées 373 de moins, les STS et CPGE 86 de plus et les LP 17 de plus.

Sur les 190 emplois retirés par le ministre à l'académie de Nice, 94 l'étaient au titre de la baisse démographique (1 emploi de moins pour 12 élèves en moins).

En septembre 2007, cette baisse n'est en réalité que de 749 élèves : l'académie a donc accueilli 388 élèves de plus que prévu. Mais les 94 emplois ne sont toujours pas restitués (D'où 1 emploi de moins pour 8 élèves de moins). Si les évolutions par rapport à la prévision 2007 ont été peu sensibles en collège (+13 élèves) et en LP

(+56), il en va tout autrement en lycée : 251 élèves de moins que prévu en STS et CPGE mais 570 de plus en pré-bac. L'explication donnée par le recteur consiste en une amélioration des taux de passage de la 3^{ème} vers la 2^{nde} et une réorientation plus faible des élèves de lycée vers les LP. Mais alors pourquoi les constats de rentrée en collège en LP sont-ils conformes aux prévisions ?

ALAIN GALAN.



Lycée de Drap : bas les masques !

Après de nombreuses tergiversations, liées à l'achat du terrain de la famille Gosciny, le lycée de Drap devrait voir le jour à la rentrée 2010 selon les dires de la région. On ne peut que se féliciter de l'ouverture prochaine de cet établissement pour laquelle le SNES s'est beaucoup battu. Et pour cause, selon le ministère, les établissements de notre académie comptent des taux d'occupation parmi les plus élevés de France !

Le comité de pilotage du lycée s'est réuni mi-décembre. Les représentants du recteur y ont présenté la fiche descriptive des formations alors qu'aucun CAEN n'a été réuni sur le sujet et que cette fiche n'a été discutée ou adoptée dans aucune instance. Qu'à cela ne tienne ! ces formations seront à la hauteur de l'estime de notre administration pour les élèves des Vallées du Paillon (principaux concernés) : une carte des formations a minima (S, L, STG, SES), une série S au rabais avec la seule option SVT, une option théâtre, présentée comme la spécificité attractive de l'établissement sans salle spécifique, sans lien avec les projets culturels locaux, des infrastructures sportives qui paraissent, pour certaines, peu praticables !

L'attractivité de cet établissement semble donc pour l'instant fortement compromise : de telles formations suffiront-elles à éviter que les meilleurs élèves des Vallées ne se dirigent vers les établissements du centre de Nice ? Les formations proposées attireront-elles les élèves d'autres secteurs ? Nous avons pourtant mis en garde les responsables académiques et régionaux depuis longtemps : il ne faudrait pas que le lycée de Drap devienne un lycée ghetto. Si les réserves formulées par la FSU, certains élus locaux et certains représentants de la région, ne sont entendues, ce pourrait être le triste dénouement de cette épopée.

CORINNE GIOANNI.

Hors classe 2008

Congés de formation professionnelle

Saisie des candidatures du 10 au 25 janvier 2008, sur http://services.ac-nice.fr/eservices_pers.html, rubrique «COFPI».

Fiches syndicales à télécharger et présentation de la procédure sur www.nice.snes.edu

CPE : que du bonheur...

Depuis ces dernières années, nous ne cessons de constater une dégradation des vies scolaires. Comment peut-on exiger de nous que nous remplissions nos missions si le Ministère ne nous donne pas les moyens humains de le faire ? Et que dire de la «flexibilité» de la dotation des contrats de droit privé qui nous oblige à recruter, en permanence, des personnels au détriment du suivi des élèves ? Comment interpréter le mépris dont font l'objet les TZR de notre académie ? Les CPE n'ont jamais eu droit au heures supplémentaires. Or depuis la mise en place de l'aide aux devoirs pour les élèves, sur la base du volontariat, les candidats se bousculent à tel point qu'il est maintenant possible pour les CPE d'être rémunérés au tarif d'environ 15 euros de l'heure (contre 30 pour un certifié). Si Sarkozy met fin au 35h, nous ferons ces heures de manière gratuite sans amputer gravement le budget de l'État ! Il devient urgent de montrer notre mécontentement en participant de manière massive à la grève du 24 janvier.

GAEL BÉCETTE.

Réadaptation : Nouveau dispositif pour la rentrée 2008

L'affectation sur poste adapté de courte ou de longue durée se substitue aux dispositifs antérieurs de réadaptation et de réemploi (cf circulaire rectorale en date du 3/10/07).

Pensez à nous envoyer le double de votre demande afin de permettre aux élus du SNES de défendre vos droits au prochain groupe de travail prévu le 26 février 2008.

Téléchargez la fiche syndicale «demande de poste adapté» que vous pouvez trouver sur le site de la section

À vos marques...

Si le calendrier rectoral n'est pas encore précisé (hormis les dates des CAPA : 5 mai 2008 pour les agrégés, 26 juin 2008 pour les certifiés, date non communiquée pour les CPE), la campagne 2008 est lancée par la parution le 20 décembre 2007 du BO encart n°46 (suivi du supplément de l'US spécial Carrières du 5 janvier 2008 : à lire absolument !) a lancé la campagne 2008.

Les conditions et la procédure d'accès à la hors-classe demeurent globalement inchangées par rapport à l'année dernière. Il en va de même des faiblesses et du caractère régressif du dispositif. Une nouvelle fois, les conditions sont réunies pour que l'aléatoire et l'arbitraire jouent un rôle prépondérant : barème largement fondé sur les avis annuels des corps d'inspection et des chefs d'établissement, " clause scélérate " écartant de nombreux collègues de la promotion chez les agrégés...

Pour les certifiés, le bilan 2007 a montré que les

inégalités entre départements, établissements et disciplines persistent.

Vigilance et mobilisation seront donc de mise pour limiter au maximum et la part de l'arbitraire, et la part de l'aléatoire :

- Sur i-prof, alimentez votre CV et veillez à ce que votre dossier soit correctement renseigné.
- Toujours sur i-prof, surveillez l'affichage (calendrier rectoral à paraître) des appréciations des chefs d'établissement et des inspecteurs, sur lesquelles s'appuiera le recteur pour émettre son avis, lequel est déterminant pour l'attribution de la hors-classe. Le cas échéant, demandez des explications, collectivement et/ou individuellement.

Par son bulletin académique, ses circulaires aux syndiqués et son site internet, la section académique du SNES assurera dans les semaines à venir l'information des collègues de toutes les catégories concernées. Suivez attentivement nos publications.

ERIC MICHELANGELI.

Assistants d'éducation

Le SNES obtient le droit à congé pour examen

Au comité ministériel du 21 décembre, le ministère a présenté des modifications du décret régissant les AED :

- ajout des fonctions d'aide aux devoirs et aux leçons ;
- possibilité pour les assistants pédagogiques d'exercer toutes les fonctions dévolues aux AED et d'obtenir un temps plein.

À la demande du SNES, qui a déposé plusieurs amendements, le ministère s'est engagé à inscrire dans la prochaine circulaire d'application du décret le droit à congé pour examen et concours dans la limite de la durée de la session augmentée de 4 jours de préparation.

Cela nous encourage à continuer l'action pour se rapprocher d'un véritable statut d'étudiant-surveillant.

SOLANGE ACTIS.



Imposer le respect des règles, du métier et des personnes

La Division des Personnels Enseignants (DPE) est le service rectoral qui gère, en plus de nos carrières, nos salaires, nos dossiers administratifs, etc., et notamment nos affectations, définitives ou en suppléance.

Sur ce dernier point notamment, la mission de ce service est donc vaste et, convenons-en, difficile : assurer la couverture des besoins de l'académie en enseignants titulaires de postes et remplaçants, dans le respect des règles et des personnes.

Or, plus le contexte budgétaire est tendu, plus la pression sur la DPE est forte. Et plus la pression sur la DPE est forte, plus les règles et les personnes sont mises à rude épreuve. Le moins que l'on puisse dire quelques mois après la rentrée 2007, c'est que la pression budgétaire sur la DPE est très forte. La gestion des titulaires de zone de remplacement (TZR) constitue à cet égard un indicateur significatif et alarmant. On assiste en effet à une multiplication inédite des affectations hors discipline, hors-zone ou encore hors corps de recrutement. Dans le même temps, les «jumelages» entre établissements sont de plus en plus nombreux et de plus en plus pénibles à assurer (2008, année olympique de Pékin au rectorat de Nice, s'annonce déjà comme l'année de tous les records, avec un jumelage Toulon-Fréjus...).

Enfin, en même temps que l'administration s'employait à «charger la barque» des TZR, la baisse arbitraire de l'ISSR (indemnité de sujétion spéciale remplacement) décidée en catimini et sur des bases réglementaires incertaines, venait illustrer la toute récente déclaration de notre ministre sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires : «s'ils veulent, comme tout le monde, avoir une situation plus aisée, il faut sans doute qu'ils paient un peu plus de leur personne»... des propos que les TZR, qui travaillent encore plus, dans des conditions dégradées, pour gagner moins, méditeront sur la route du travail !

Les TZR sont un indicateur significatif, mais pas exclusif de ce vent mauvais qui souffle sur la profession. Les non-titulaires n'en sont bien sûr pas exempts, frappés qu'ils sont par une précarité aggravée (Cf. p.2, «Patron voyou !»);

que penser par ailleurs de l'expérience de cette collègue, titulaire d'un poste en collège, à laquelle la DPE prétendait (et n'y a renoncé qu'après intervention du SNES), mises en demeure et menaces de retenues sur salaire à l'appui, imposer un complément de service dans une autre commune, comme si le décret Robien n'avait pas été abrogé en juin dernier ?

Faire flèche de tout bois pour assurer la continuité du service public d'éducation est une chose. S'imaginer que les enseignants vont constituer, dans leurs conditions de travail et d'existence et jusque dans leur identité professionnelle, la seule variable d'ajustement pour complaire aux diktats budgétaires en est une autre. D'abord, c'est illusoire : l'ensemble des acteurs du second degré, des enseignants aux parents d'élèves, en passant par les chefs d'établissement, constatent les piètres résultats rectoraux en matière de remplacement, faute de moyens. Et la flexibilité imposée aux remplaçants, parfois jusqu'à l'aberration pédagogique, les intimidations dont ils sont l'objet n'y changent rien : on n'affecte pas un certifié ou un PLP de STI en technologie en collège au motif que «c'est mieux que rien» (sic) ; on n'envoie pas en arts plastiques en collège un PLP d'arts appliqués en arguant que «dans arts appliqués», il y a «arts» (re-sic) ! Ensuite et surtout, il s'agit d'intolérables agressions contre nos métiers. Ensemble, les enseignants, CPE et CO-Psy de l'académie ne permettront pas que ces pratiques perdurent, au détriment de leurs conditions de travail et d'existence, et au mépris de leur dignité professionnelle.

C'est pour ces raisons entre autres qu'ils participeront massivement, à l'appel du SNES et de la FSU, à la grève et aux manifestations unitaires du 24 janvier prochain.

ERIC MICHELANGELI.



Retraite, protection sociale en danger

Un stage académique des retraités sera organisé le **jeudi 7 février 2008** de 10h à 17h. A l'ordre du jour :

- les retraites, les travaux du COR,
- santé, protection sociale,
- situation des personnes âgées (les maisons de retraites, la dépendance, ...)

Animeront ce stage des responsables nationaux, académiques et départementaux. Pour adapter plus précisément l'organisation des débats, faites nous savoir quels points vous intéressent plus particulièrement en écrivant à la section académique à l'attention d'Arlette Bartoletti par e-mail (s3nic@snes.edu) , par courrier ou par téléphone.

ARLETTE BARTOLETTI, REPRÉSENTANTE
ACADÉMIQUE DES RETRAITÉS.

5 635 144 €

C'est le montant que le recteur n'a pas pu dépenser l'an dernier ! Nous avons collectivement refusé les heures supplémentaires correspondant à 80 emplois d'enseignants. Du coup le ministre nous envoie l'équivalent de 106 postes en heures supplémentaires...Ils n'ont toujours rien compris !

Retraite

Les collègues désirant racheter des services auxiliaires (complets ou incomplets) effectués avant 2004, doivent impérativement le faire avant décembre 2008.

CLAUDE SCHMIDT.

Pouvoir d'achat

Nicolas Sarkozy l'a déclaré à l'occasion de ses vœux à la presse :

- il ne peut «vider les caisses qui sont déjà vides» pour augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il le sait, c'est lui qui les a vidées par la loi TEPA qui «restitue» 15 milliards d'€ aux foyers fiscaux les plus aisés.
- il «ne peut donner d'ordres aux patrons» pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés du privé. Nous le savions bien, car c'est lui qui reçoit les ordres.

ALAIN GALAN.

«Qui trop embrasse mal étreint»

Le 5 novembre : Bernard Thomas, nommé délégué interministériel à l'orientation en remplacement de Pierre Lunel, déclarait au SNES que les enseignants étaient les mieux placés pour informer et conseiller les élèves sur les formations et les métiers, car «ce sont eux qui connaissent le mieux les élèves».

Il prétend en faire la démonstration dans une vidéo filmant la présentation de ses propositions en matière d'orientation devant la commission Pochard chargée de travailler la question du métier d'enseignant. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant: <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2007/12/10122007Accueil.aspx>

Vous pourrez mesurer à quel point sa conception de l'orientation, uniquement réduite à l'information en vue d'un programme d'insertion, est loin de la nôtre.

Il explique comment récupérer les moyens financiers sur l'ISOE «injustement distribuée» (selon lui) à tous les enseignants alors que sa finalité est de rémunérer un travail en orientation avec les élèves. A ces moyens pourrait s'ajouter la masse monétaire consacrée aux CIO (que l'on supprimerait donc), le tout pouvant constituer une cagnotte substantielle pour financer des actions et des personnels intervenant pour l'orientation. Il reviendrait au chef d'établissement de monter des projets (qui rapportent une délégation de budget spécifique) et de distribuer

cette manne à qui bon lui semble : personnels de l'E.N en H.S, partenaires extérieurs (professionnels, associations diverses) et spécialistes en tout genre.

Le professeur d'histoire ou d'économie aurait un profil tout désigné pour se voir confier l'information sur les métiers et l'environnement socio-économique local. «Ils ont bien assuré l'enseignement de l'ECJS» dit B.Thomas, ils pourraient en faire tout autant avec l'orientation. L'idéal pour B.Thomas serait d'avoir une sorte de CFC (Conseiller en Formation Continue), expert en vente de formation, pour vendre les mérites et promouvoir telle ou telle branche professionnelle, secteur d'activité...Enfin, tout est possible....n'est-ce pas?

La question est de savoir jusqu'où les enseignants accepteront de répondre aux pressions et injonctions de l'administration. Dans un contexte de réduction des postes et de déni de la professionnalité des personnels de l'éducation, il est possible de résister au quotidien, en pointant les incohérences, les paradoxes, la dégradation de la prise en charge des problèmes (orientation, aide individuelle, vie

scolaire...) et refuser d'assurer des actions pour lesquelles ils ne sont pas compétents.

Un récent rapport de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives sectaires souligne que :

«Le marché de la formation professionnelle génère plus de 22 milliards d'euros de flux financiers par an.[...]Formation, développement personnel, coaching..., la sphère professionnelle attire de plus en plus les mouvements sectaires. Face à la multitude d'organismes de formation et la diversité des méthodes proposées, la vigilance est de rigueur».

A l'heure où la «partenariat-mania» fait fureur dans les textes qu'ils soient ministériels ou autres et s'entend dans toutes les bouches, il convient d'alerter sur les dangers potentiels que cela représente et réaffirmer que la seule garantie contre l'ensemble de dérives que nous ne manquons pas d'observer, reste de réaffirmer un service public fort, présent sur l'ensemble du territoire qui garantisse l'équité et la neutralité à tous ces usagers.

NATHALIE FETNAN, GILBERT BRÉANDON,
MARIE-CHRISTINE DELLA SUDDA.

Histoire-Géographie : actualité et enjeux

L'enseignement de l'histoire est au centre de l'actualité. Débats et polémiques témoignent des enjeux qui traversent nos disciplines. En ces temps de communion nationale sous couvert d'hommage à Guy Môquet, nous devons redoubler de vigilance face aux tentatives d'instrumentalisation de l'histoire et de la mémoire collective et populariser nos propositions dans la profession et au-delà.

Le groupe Histoire-Géographie réuni pour une journée de réflexion disciplinaire a réfléchi sur les enjeux de l'histoire et de la mémoire et abordé les questions relatives à la redéfinition des programmes scolaires et des missions de l'Éducation nationale, notamment les nouveaux programmes pour le collège (projet en cours d'écriture, mise en œuvre à la rentrée 2009 pour la classe de 6^{ème}).

Alors que les historiens, notamment les spécialistes de l'immigration, insistent sur le nécessaire "travail de mémoire", alors qu'un consensus s'établit autour du "devoir de savoir", alors que l'Inspection Générale elle-même, préconise un "devoir d'histoire" face au devoir de mémoire constamment mentionné

par les médias, on assiste depuis une dizaine d'années à une surenchère mémorielle (18 journées mémorielles en 1998 !) qui pallie l'absence de projet de société et de devenir commun. Le risque existe de voir l'histoire échapper aux professeurs d'histoire. Il nous faut montrer que l'enseignement de l'histoire n'a pas vocation à jouer sur l'émotion collective. Toutes ces raisons ont amené le SNES à s'associer avec le CVUH (Comité de vigilance contre l'Utilisation de l'Histoire) pour organiser les 14 et 15 mars un colloque sur l'enseignement des questions sensibles.

Actualité : selon un récent rapport ministériel, l'image de l'histoire et de la géographie est bonne parmi les élèves qui ont le sentiment d'y réussir mieux qu'ailleurs. Malgré tout un gros point noir : le problème de repérage aussi bien dans l'espace que dans le temps. Autre difficulté : le document est chronophage et le plus souvent mal utilisé. D'autres réflexions serviront de base à un argumentaire que le groupe histoire-géo reprendra et complètera pour s'adresser à Laurent Wirth, IG en charge de la rédaction des nouveaux programmes. Nécessité de rétablir

une plus forte cohérence entre l'histoire et la géographie. Accentuer le travail à différentes échelles tout au long des quatre années. Refonte des programmes de quatrième et de troisième infaisables en l'état. L'étude groupée des trois monothésismes en fin d'année de sixième risque d'être bâclée et d'aboutir à un travail comparatif de type tableau dans la recherche séduisante d'un œcuménisme de circonstance. Il serait plus opportun d'aborder les contextes dans lesquels se sont développées ces nouvelles façons de penser. Le fait religieux n'a de sens en histoire que lorsqu'il est étudié dans le contexte de son élaboration. Pour le programme de troisième, il faut insister sur le premier conflit mondial sans omettre la rupture de 1917 ni le rôle de la crise de 1929. Il ne semble pas pertinent de traiter avec des collégiens les épisodes de l'histoire immédiate. Il est difficilement compréhensible de voir disparaître toute référence à la quatrième République.

Ne pas hésiter à enrichir la réflexion en utilisant le site des observatoires pédagogiques du SNES. (<http://www.snes.edu/observ>).

JEAN-PAUL CLOT.

Enseigner à l'économie

Bac pro en 3 ans

Le Bac pro en trois ans serait un moyen de valoriser la voie professionnelle ; sa généralisation, l'occasion d'enrichir l'offre de formation de niveau IV. Dans un contexte de réduction massive de postes, la restructuration de la voie professionnelle qui ramène la durée de formation en bac professionnel de 4 ans à 3 ans, présentée de manière socialement acceptable, n'a d'autre motivation que les impératifs budgétaires (réduction du nombre de postes, baisse généralisée de l'offre de formation).

Alors que le ministre en décembre appelait à une expérimentation mesurée, dans notre académie le dispositif retenu prévoit dès la rentrée prochaine la généralisation des bacs pro 3 ans dans le tertiaire, l'hôtellerie et l'industriel pour résoudre toutes les sorties sans qualification !

On ne peut que souscrire à la volonté d'augmenter le niveau de qualification des jeunes et de réduire les sorties sans qualification aux conséquences déterminantes sur la qualité de l'insertion sur le marché du travail. La méthode retenue suscite pourtant bien des interrogations : pourquoi un tel empressement à Nice alors que peu d'expérimentations ont eu lieu jusqu'à présent et que les rapports de l'inspection générale sur le sujet sont plus que réservés ? Pourquoi la réduction de la durée de formation de 4 à 3 ans (soit 600h de moins par élève) augmenterait-elle le nombre d'élèves

susceptibles d'atteindre le niveau du bac ? Pourquoi rendrait-elle la filière plus attractive quand beaucoup d'élèves ont besoin de temps pour mûrir leur projet professionnel, et que la baisse programmée des moyens pédagogiques et des remédiations fragiliserait davantage les élèves ?

Aujourd'hui, moins de 40 % d'élèves entrant en BEP poursuivent jusqu'au Bac Pro et seuls 25% des inscrits en première professionnelle s'inscrivent à l'examen. Pour expliquer cette déperdition d'élèves, ne faudrait-il pas plutôt s'interroger sur une capacité d'accueil insuffisante qui entraînerait une forte sélection en première Pro (problème du rapport de l'offre et la demande), sur les raisons pour lesquelles certains élèves se réorientent après un BEP (changement de projet, entrée dans la vie active...), sur les dispositifs d'accompagnement proposés aux élèves en difficulté ?

Contraire les élèves à s'engager sur une formation en trois ans alors que beaucoup d'entre eux découvrent après deux années de formation (BEP) l'intérêt d'une poursuite en bac pro, c'est prendre le risque de décourager le plus grand nombre qui n'aurait même plus l'assurance d'obtenir un BEP ou un CAP en cours de route. Selon le Ministère, des passerelles seraient possibles entre CAP et Bac pro, mais cette possibilité était déjà offerte et souvent réduite dans la réalité : règles d'affectation à l'entrée en Bac pro (prioritaire

aux BEP d'un même secteur), nombre de places limité et pré-requis en terme de compétences. Pour la poursuite d'études en enseignement supérieur, ce nouveau dispositif risque aussi d'entrer en concurrence avec des Bacs Technologiques ou généraux dont les contenus répondent mieux aux exigences des BTS et DUT. Le LP verra-t-il son image revalorisée par le seul fait de proposer une formation d'une durée égale à celle de la formation générale et technologique ? Les places seront-elles suffisantes pour accueillir au moins autant, sinon plus d'élèves que précédemment en seconde professionnelle ? Les moyens pédagogiques et de remédiation seront-ils à la hauteur de l'enjeu là où la formation en BEP aurait échoué à tirer vers le haut tous les élèves inscrits auparavant en seconde professionnelle ?

Parents, élèves et équipes éducatives vont devoir formuler bientôt des choix d'orientation post-troisième dans un contexte d'expérimentation aux résultats très incertains. Valoriser la voie professionnelle pour en faire une voie de réussite ambitieuse pour les élèves est une priorité, mais la méthode choisie par le ministère plonge les acteurs comme les usagers dans la plus grande confusion et ne fait qu'amplifier le sentiment, déjà présent, d'inquiétude face à l'incertitude de l'orientation et de la réussite professionnelle.

NATHALIE FETNAN, CORINNE GIOANNI.

Sections européennes

Depuis deux ans, nous avons constaté et déploré un appauvrissement de l'offre de formation. Lors des CTPA de 2005 et de 2006 en effet, les modifications de structures proposées étaient quasiment inexistantes au prétexte que le Rectorat souhaitait, au travers notamment du «dialogue de gestion» instauré en décembre de chaque année avec les proviseurs, harmoniser et rendre cohérentes les propositions. Dans ce contexte, les propositions d'ouvertures des classes européennes avaient été gelées. Lors du CTPA du 10 décembre, le rectorat a proposé des ouvertures dont nous nous félicitons car elles sont en partie le résultat de l'investissement et du dynamisme de nos collègues sur le terrain. La politique du Rectorat tend à rééquilibrer les implantations tant d'un point de vue géographique que disciplinaire. Première constatation : les implantations des classes européennes «italien», initiées dans les années

90, ne souffrent pas des implantations dans d'autres disciplines ; on assiste par ailleurs à l'ouverture en nombre des classes européennes «anglais», réservées en grande partie aux lycées technologiques les années passées, enfin, les classes européennes «espagnol» concentrées depuis 1999 dans l'aire toulonnaise seront ouvertes dans le bassin de Cannes-Grasse et à Nice.

Pour autant, nous déplorons que, pour bon nombre de ces propositions d'ouverture, les Conseils d'administration des établissements n'aient pas été saisis et que même, dans certains cas, les équipes pédagogiques n'aient pas été informées ; c'est le SNES qui l'a fait dès réception des documents ! alors même que ce sont elles qui devront mettre en œuvre les projets pédagogiques à la rentrée 2008. Nous avons demandé au Recteur d'exiger l'application des textes de la part des chefs d'établissements, lequel, en séance, l'a rappelé en prenant à témoin

les chefs d'établissement qui siègent au CTPA. Nous déplorons aussi que les ouvertures de sections européennes en lycée et classes européennes en collège se fassent à moyens constants. Et, puisque toute ouverture est subordonnée à une politique de bassin cohérente, nous avons rappelé notre demande de participer aux réunions de bassin lorsque l'ordre du jour concerne notamment l'offre de formation.

Nous avons dit au Recteur la nécessité que les postes de DNL (discipline non linguistique – très majoritairement histoire-géographie dans notre académie) soient proposées dans l'avenir au sein du mouvement des postes spécifiques nationaux. Le vivier académique très réduit quantitativement s'est révélé moins «rentable» depuis 1999 et des postes sont restés non pourvus à la rentrée 2007 ce qui, à l'évidence peut mettre en péril les sections européennes.

GEORGES SERRA.

JEUDI 24 JANVIER

Qui n'est pas en grève ?

TOULON : 10 h place de la liberté

DRAGUIGNAN : 10h30 devant la sous-préfecture

NICE : 10h place Masséna

Pour une politique éducative ambitieuse

assurant l'égalité de tous les élèves sur l'ensemble du territoire, la relance des ZEP, la garantie des horaires et programmes nationaux, le renforcement des moyens au collège pour préparer efficacement à des poursuites d'études et de la diversification des voies de formation au lycée ;

Pour l'ouverture de véritables négociations sur :

- **les carrières** (des carrières plus attractives, une meilleure reconnaissance de nos qualifications et une plus grande mobilité choisie) ;
- **les rémunérations** (revalorisation du pouvoir d'achat du point d'indice et reconstruction de la grille fonction publique) ;
- **les services** (réduction du temps de travail, intégration dans nos services de l'ensemble des tâches constitutives de nos métiers, prise en compte de la diversité des conditions d'exercice, décharges pour la concertation).
- **le pouvoir d'achat des pensions de retraite**

Pour un plan de programmation des recrutements et des emplois, le réemploi et un plan de titularisation des non-titulaires ;

Pour un autre budget

objectif à terme de 10 % du PIB consacré à la dépense intérieure d'éducation avec comme première étape le retour au niveau de 1995 ;

Pour un véritable débat national sur les retraites et les financements nouveaux afin de garantir le niveau de 75 % à 60 ans.

Évaluez le Ministre de l'Éducation !

Selon vous, Xavier Darcos, après huit mois au Ministère :

- a su maintenir et même revaloriser le pouvoir d'achat des personnels : OUI - NON
- a bien défendu le budget du Ministère pour 2008 : OUI - NON
- a su diminuer substantiellement les effectifs dans les classes des collèges et des lycées : OUI - NON
- a lutté avec succès contre les affectations avec compléments de service dans deux ou trois établissements : OUI - NON
- s'est attaqué victorieusement aux réunions inutiles pour alléger la charge de travail des personnels : OUI - NON
- prépare une réforme des lycées dans la transparence et la concertation : OUI - NON
- a largement réparé les inégalités sociales en supprimant la carte scolaire : OUI - NON
- a su vaincre *le climat de lassitude, de démobilisation et d'aigreur* qu'il constatait en mai 2007 : OUI - NON

Commentaire des résultats
- 6 à 8 OUI : vous semblez être un fonctionnaire comblé... ne seriez-vous pas candidat à un poste de Recteur ?
- 3 à 5 OUI : peut mieux faire ; vous avez dû manquer quelques numéros de L'U.S. !
- 0 à 2 OUI : bravo, vous serez certainement en grève avec le SNES le 24 janvier !

